

maintenant !

- **Projet de délibération**
Commission «Solidarité, politique de la ville, enfance et petite enfance»

Conseil municipal du 28 mars 2011
Séance du 15 mars 2011

8 Associations d'accompagnement à la scolarité - subvention sur projets

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. SZPIRKO

Pouvoir à :

Mme DINGIVAL

M. PORAS

Pouvoir à :

M. GRIMBERT

Mme KOUACHI-MAHSAS

Pouvoir à :

M. RIFI SAIDI

Mme PAMART

Pouvoir à :

Mme BOUKHELIF

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. BEAUBRUN

Mme MACHU

Pouvoir à :

Mme FEVRIER

M. SEGUIN

Pouvoir à :

Mme SOKOLONSKI

M. TAHI

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

M. CHEURFA

Pouvoir à

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme OYONO

Mme RIFFAULT

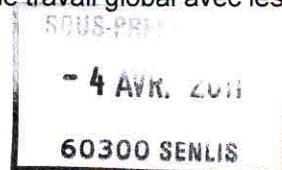
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

Fadhila KEZZOUL, maire-adjointe, expose :

Des associations creilloises organisent des ateliers d'accompagnement à la scolarité et des loisirs éducatifs, dans le cadre du dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) et celui, plus large du Contrat Educatif Local que la Municipalité aide financièrement chaque année. Le montant de l'aide financière est évalué sur la fréquentation des activités, le nombre d'enfants inscrits ainsi que le travail global avec les parents sur le quartier (critères CLAS de la CAF).



maintenant !

Il vous est donc proposé de reconduire le principe d'une aide financière à ces ateliers pour cette année 2011, selon le tableau suivant :

Associations	subventions 2010	Propositions 2011
APRES	8 987 €	8 987 €
CIMS	2 487 €	2 487 €
Coup de Pouce Scolaire	1 237 €	1 237 €
TOTAL	12 711 €	12 711 €

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission «Solidarité, politique de la ville, enfance et petite enfance», en date du 15 mars 2011,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de verser, au titre de l'année 2011, les subventions aux associations effectuant de l'Accompagnement Scolaire ci-après notées :

Associations	Subvention 2011
APRES	8987 €
CIMS	2487 €
Coup de Pouce Scolaire	1 237 €
TOTAL	12 711€

Article 2 : d'imputer les dépenses afférentes au budget de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **05 AVR. 2011** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **04 AVR. 2011**

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05/04/11. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

